

DISPOSITIONS D'EXECUTION DU CONCOURS INDIVIDUEL CARABINE 10M SUR APPUI**1. Bases**

Règlement SVTS R045 de 10.2018.
Règles FST 2.50.02, en vigueur.

2. Dates

Premier tour : du 03 novembre au 19 novembre 2023.
Délai d'envoi du matériel : le 20 novembre 2023.
Deuxième tour : du 24 novembre au 10 décembre 2023.
Délai d'envoi du matériel : le 11 décembre 2023.

3. Taxe de tir

CHF 20.- la passe en faveur de l'AVTS, y compris contribution Sport + Formation.

4. Récompense

Une carte-couronne, d'une valeur de CHF 6.-, est attribuée en comptant **seulement le 1^{er} tour**, après contrôle de l'AVTS, selon le barème suivant :

Séniors (1978 et plus âgés) : 285 points

5. Feuille de stand

Une feuille de stand doit être établie par société.

6. Envoi

A chaque tour, le responsable de la société doit faire parvenir la feuille de stand, cibles et autres dans le délai d'envoi imparti, date du timbre postal faisant foi, au responsable cantonal du concours. Le mode d'expédition doit garantir l'arrivée à Château-d'Oex le mercredi.

Les estampilles n'ayant pas été tirées le 1er tour doivent être renvoyées vierges, en bon état, avec le retour du matériel du 1er tour.

7. Décompte

Il sera effectué par le responsable cantonal et envoyé début janvier 2024 aux sociétés.

Le paiement sera à effectuer avant le 30 janvier 2024.

8. Adresse du responsable

Patrick HENCHOZ
Rte de la Ray 79
1660 Château-d'Oex

Mail : c10@tir-vd.ch
Tél. : 026 924 34 38

9. Validité

Approuvé par la Commission de tir de l'AVTS le 05 septembre 2023.

Château-d'Oex, le 05 septembre 2023

Association Vaudoise de Tir Sportif

La Commission de tir
Le Responsable C10m

Gilbert HEDIGUER
Patrick HENCHOZ